Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_119-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Charte d'utilisation du WebSIG

N° 2026-119

L'an deux mille vingt-six

Le 19 mai, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Bosse de Bretagne, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

Mme AUBRY Sophie	à	M. MARTIN Frédéric
Mme GOUR Christèle	à	M. MINIER Vincent
M. HAMEON Philippe	à	Mme THERON Ludivine
Mme MERAULT Charlotte	à	Mme Christine ROGER

DATE DE CONVOCATION : le 11/05/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2023-5-11 du Conseil communautaire du 9 mai 2023 approuvant la charte d'utilisation du WebSIG ;

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire réuni en date du 5 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_119-DE

Considérant que le WebSIG « Mon Territoire Carto », outil cartographique accessible en ligne depuis 2023, permet la diffusion des données cadastrales et métiers (réseaux secs et humides, environnement, PLUi, tourisme, etc.) auprès des agents et des élus municipaux ou communautaires ;

Considérant que certaines données, notamment celles issues de la matrice cadastrale relatives aux propriétaires, présentent un caractère personnel et sensible au regard de la réglementation sur la protection des données ;

Considérant que l'accès à ces données est conditionné à des habilitations ou profils d'accès définis dans une charte d'utilisation, afin de garantir un usage conforme, sécurisé et proportionné ;

Considérant que les modalités actuelles de création des comptes utilisateurs, réalisées sur simple demande par courrier électronique, ne permettent pas d'identifier avec suffisamment de précision les finalités d'usage des données consultées ;

Considérant qu'il est nécessaire, afin de se conformer aux exigences du RGPD, de définir clairement les finalités autorisées de traitement des données issues de la matrice cadastrale ;

Considérant que l'actualisation de la charte vise notamment à :

- définir les services municipaux et communautaires ainsi que les délégations d'élus ouvrant droit à un accès complet ou limité à la matrice cadastrale ;
- préciser les finalités autorisées pour l'utilisation des données cadastrales ;
- intégrer un formulaire d'inscription au WebSIG, soumis à validation et signature du Président de Bretagne Porte de Loire Communauté ou de la Maire / du Maire de la commune concernée ;

Considérant qu'il convient, dans un souci de transparence et de sécurité juridique, d'approuver la charte d'utilisation du WebSIG ainsi actualisée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la charte d'utilisation du WebSIG « Mon Territoire Carto » actualisée, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette charte.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE